

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Procès verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 24 novembre 2011 à 12h30 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central, à Bury.

Présence :

- M. Serge Forest, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Jean-Guy Demers, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Michel Lamontagne, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Jean-Claude Dumas, délégué substitut MRC du Haut-Saint-François

Personnes ressources :

- Mme Odile Goulet, chargée de projet Ville de Sherbrooke
- M. Denis Gélinas, directeur du Service des infrastructures urbaines et de l'environnement
- M. René Allaire, directeur général adjoint Ville de Sherbrooke
- M. Claude Brochu, directeur général par intérim de Valoris
- M. Daniel Lapierre, directeur des opérations de Valoris
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris

1) Ouverture de la séance

Le vice-président M. Serge Forest déclare la séance ouverte.

2) Adoption de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été transmis en main propre à chaque délégué.

3) Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2011-11-24-0153

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation;
- 3) Adoption de l'ordre du jour ;
- 4) Procès-verbal ;
 - a) Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 27 octobre 2011;
 - b) Suivi du procès-verbal ;
- 5) Période de questions;
- 6) Finance ;
 - a) Suivi budgétaire au 31 octobre 2011;
- 7) Opérations;
 - a) Tonnage;
 - b) Travaux de fermeture de la cellule ;
 - c) Visite du MDDEP ;

- 8) Développement ;
 - a) Études préparatoires au centre de tri et à l'usine de biométhanisation ;
 - i. Usine de biométhanisation - boues de la station d'épuration de Sherbrooke ;
 - ii. Centre de tri - Taxes et crédits de taxes ;
 - iii. Centre de tri - Mise en œuvre ;
 - 1. Appel d'offres ;
 - 2. Critères d'évaluation et de pondération ;
 - 3. Formation du comité de sélection ;
 - b) Caractérisation des matières résiduelles ;
- 9) Date de la prochaine réunion ;
 - 26 janvier 2012
- 10) Affaires nouvelles ;
 - a) Municipalité de Racine;
- 11) Levée de l'assemblée.

Adopté

4) Procès-verbal

- a) Lecture et adoption du procès verbal du conseil d'administration du 27 octobre 2011 ;

Résolution 2011-11-24-00154

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès verbal du conseil d'administration du 27 octobre 2011.

Adopté

- b) Suivi du procès verbal

Aucun suivi.

5) Période de question des personnes présentes

Aucune personne présente.

6) Finance ;

a) Suivi budgétaire au 31 octobre 2011 ;

M. Claude Brochu présente le document. Surplus d'environ 236 000\$ à la fin d'octobre en ligne avec les prévisions.

7) Opération

a) Tonnage ;

M. Claude Brochu présente le tableau et les graphiques concernant le tonnage. Le tonnage pour 2011 sera plus près de 35 000 tonnes que du 33 000 tonnes prévu.

b) Travaux de fermeture de la cellule ;

M. Daniel Lapierre mentionne que le recouvrement final de la cellule est terminé et que tout s'est bien déroulé. Il reste seulement à faire les retouches et la semence au printemps.

c) Visite du MDDEP

M. Daniel Lapierre fait mention que Valoris a reçu la visite du MDDEP la semaine dernière. Suite à la visite, aucun commentaire négatif n'a été mentionné sur les opérations.

8) Développements ;

a) Études préparatoires au centre de tri et à l'usine de biométhanisation;

Mme Odile Goulet après une introduction sur les motifs donne les explications suivantes :

- Usine de biométhanisation – boues de la station d'épuration de Sherbrooke

En résumé, le rapport d'Électrigaz a démontré que le fait que les boues de la station d'épuration de Sherbrooke soient chaulées, cela les rend inacceptables pour le procédé de méthanisation. Plusieurs scénarios sont envisageables pour les boues. Il faut analyser au niveau technique et économique les divers scénarios afin de les comparer entre eux et faire un choix concernant le lieu de traitement.

Résolution 2011-11-24-00155

Proposé et résolu unanimement de donner le mandat à Electrigaz pour un montant de 23 947.04 \$ taxes incluses pour la mise à niveau de l'étude pour inclure les frais opérationnels et de transports pour déterminer les coûts totaux à l'usine de biométhanisation de Bury. Également, il y aura développement d'un scénario technico-économique permettant d'évaluer les coûts de dispositions pour une infrastructure de traitement distribuée afin de déterminer les coûts de disposition totaux à chacune des deux usines de biométhanisation de Sherbrooke (boue seulement) et Bury (sans les boues de Sherbrooke). La dépense sera effectuée à même le fonds général de la régie. Lors de l'adoption du règlement d'emprunt pour le centre de tri, la régie renflouera le fonds général à même l'emprunt jusqu'à concurrence de 10 % de l'emprunt.

Adopté

- Centre de tri – taxes et crédits de taxes ;

L'élimination des déchets est non taxable mais soumise aux deux redevances, les activités du centre de tri des matières résiduelles seront probablement taxables du moins pour les clients non municipaux. Par conséquent, selon la destination finale des matières triées, il faudra payer les redevances sur les matières enfouies et possiblement réclamer des crédits sur la partie commerciale des opérations commerciales. Donc, pour comprendre et s'assurer de demander les crédits applicables, il faut demander à un expert d'en faire l'analyse. La Régie a reçu une offre de la firme RCGT pour des honoraires entre 10 000 \$ et 15 000 \$ pour cette étude.

Résolution 2011-11-24-00156

Proposé et résolu unanimement de donner le mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant maximal de 15 000 \$ plus taxes afin de rédiger une opinion fiscale suite au projet de construction du nouveau centre de tri afin d'accroître les remboursements de la taxe sur les intrants, ou tout autre remboursement s'il y a lieu, et procéder à une révision globale du traitement des taxes à la consommation au sein de votre régie. La dépense sera effectuée à même le fonds général de la régie. Lors de l'adoption du règlement d'emprunt pour le centre de tri, la régie renflouera le fonds général à même l'emprunt jusqu'à concurrence de 10 % de l'emprunt.

Adopté

- Centre de tri – mise en œuvre

La construction du centre de tri pour la valorisation des matières résiduelles est un projet novateur et d'envergure. Enfin, le coût de revient pour le traitement d'une tonne de déchets via ce futur centre de tri doit être relativement comparable au coût de l'enfouissement pour que le projet soit viable. Il est donc important de s'assurer que le projet est viable avant de débiter sa réalisation.

Madame Odile Goulet dépose un document intitulé Appel d'offre 2011-04 Sommaire qui propose les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la description détaillée du projet.

Résolution 2011-11-24-00157

Proposé et résolu unanimement d'aller en appel d'offres publiques pour la réalisation des études préparatoires concernant le centre de tri pour la valorisation des matières résiduelles avant de procéder à la construction. Il est également résolu d'associer un expert en biométhanisation pour nous accompagner dans ce processus.

La dépense sera effectuée à même le fonds général de la régie. Lors de l'adoption du règlement d'emprunt pour le centre de tri, la régie renflouera le fonds général à même l'emprunt jusqu'à concurrence de 10 % de l'emprunt.

Adopté

Résolution 2011-11-24-00158

Proposé et résolu unanimement d'accepter les critères d'évaluation et de pondération tel que présentés pour analyser les soumissions qui seront reçues.

Adopté

Les soumissionnaires seront évalués par un comité de sélection afin d'établir le meilleur pointage (rapport qualité/prix) suivant les critères de pondération et d'évaluation définis. Il est donc important de former un comité de sélection.

Résolution 2011-11-24-00159

Proposé et résolu unanimement de former le comité de sélection suivant : Mme Odile Goulet, M. Claude Brochu, M. Denis Gélinas et M. Dominic Provost. M. Daniel Lapierre pourra agir comme substitut en cas d'absence d'un des membres.

Adopté

b) Caractérisation des matières résiduelles;

Valoris participe au projet du Créneau ACCORD et du Conseil régional en environnement de l'Estrie, qui vise à dresser l'inventaire et la localisation de la biomasse résiduelle urbaine des ICI et CRD.

En ce qui concerne les matières résiduelles d'origine résidentielle, il y aurait lieu de valider si les caractérisations effectuées il y a quelques années sont toujours valides.

Résolution 2011-11-24-00160

Proposé et résolu unanimement de faire une caractérisation des matières résiduelles d'origine résidentielle dans différents secteurs afin de bien connaître les résidus qui seront dirigés vers le futur au centre de tri pour la valorisation.

La dépense sera effectuée à même le fonds général de la régie. Lors de l'adoption du règlement d'emprunt pour le centre de tri, la régie renflouera le fonds général à même l'emprunt jusqu'à concurrence de 10 % de l'emprunt.

Adopté

9) Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu jeudi le 26 janvier 2012 à 12h30.

10) Affaires nouvelles

a) Municipalité de Racine;

La municipalité de Racine a demandé pour être cliente de Valoris à compter du 1^{er} janvier 2012. La décision sera prise sous peu.

12) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 14h05.

M. Serge Forest, vice- président

M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier